

**Mémoire présenté  
Dans le cadre des consultations  
Sur le plan d'urbanisme  
De la Ville de Montréal**

InfoLogis



**Infologis de l'est de l'île de Montréal  
Juin 2004**

## PRÉSENTATION

Infologis de l'est de l'île de Montréal est un organisme sous régional, ayant pour mission de renseigner les locataires sur leurs droits et obligation.

De sa fondation en 1977, Infologis de l'est de l'île de Montréal intervient auprès de 3 arrondissements et travaille en étroite collaboration avec cinq tables de quartier soit ; Mercier Est (ME), Mercier Ouest(MOQS), ROCHA, C.D.C. Pointe aux trembles et C.D.C. Rivière des Prairies.

115 420, locataires vivent sur l'ensemble du territoire et sont répartis comme suit :

- Anjou                              24 611
- ME                                      27 638
- MO
- P.A.T. + ME                      22 715
- R.D.P.                                18 445

En 2001, Infologis de l'est de l'île de Montréal s'est retrouvé devant l'urgence de mettre sur pied un comité de concertation sur le logement social de Mercier, devant la 1<sup>ère</sup> manifestation de la crise du logement et l'opportunité qui se présentait soit les projet Georges V, l'usine Alcatel et le projet des Terrains de L.H. Lafontaine.

## Mise en contexte

De sa fondation en 1977, jusqu'en 2001, Infologis intervient uniquement dans des dossiers touchant le marché locatif privé. Les premières manifestations de la crise du logement à Montréal à l'été 2001, nous incitent fortement à devenir le leader dans l'est de l'île de Montréal dans le dossier du logement social.

Que ce soit :

- Le dossier du terminus Georges V qui a permis de la construction
- Le dossier de l'usine Alcatel
- Le projet Eugénie Tessier

Un mouvement de concertation s'est installé de façon officielle par la mise sur pied du Comité de concertation sur le logement social de Mercier réunissant les deux tables de quartier, et le dépôt de projet auprès du Service d'Habitation de la Ville de Montréal.

Les principaux acteurs de Pointe-aux-Trembles se donnent un lieu de concertation, suite à la tenue de la Journée mondiale de l'Habitat en octobre 2003, Anjou, Rivière-des-Prairies s'inscrivent dans notre plan d'action comme lieu de concertation à développer. De plus, sur la liste d'attente de l'O.M.H.M., 19 000 personnes dont 7 000 proviennent du territoire de l'est de l'île de Montréal.

## Conclusion

Je m'appelle Ginette Mongrain, je suis directrice d'Infologis de l'est de l'île de Montréal depuis 1996, et je dépose ce mémoire au nom de l'organisme et des 115,420 locataires qu'il représente.

Nous reconduisons les principales revendications du Frapru à titre d'organisme membre soit de :

1. Nous demandons que dans son Plan d'urbanisme, la Ville reconnaisse explicitement les besoins de la majorité montréalaise, les locataires, et y consacre un chapitre visant à maintenir les ménages locataires à faible et à modeste revenus dans leur quartier et à améliorer leurs conditions de logement.
2. Nous demandons que dans son Plan d'urbanisme, la Ville de Montréal se fixe comme objectif de réaliser 35 000 nouveaux logements sociaux au cours des 10 prochaines années, dont la moitié en HLM.
3. Nous demandons que dans son Plan d'urbanisme, la Ville réclame explicitement un investissement fédéral majeur dans le développement de nouveaux logements sociaux.

La reconduction et l'augmentation par Québec des investissements provinciaux dans le développement de nouveaux logements sociaux, tout en garantissant des loyers ne dépassant pas 25% du revenu des ménages à faible et à modeste revenu et la mise en place d'un programme HLM.

4. Nous demandons que dans son Plan d'urbanisme, la Ville s'engage à demander les amendements requis à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à la Charte de Montréal afin que les arrondissements puissent mettre en place une

réglementation obligeant l'inclusion d'une part significative de logements sociaux dans tout nouveau projet résidentiel privé d'importance.

5. Nous demandons que dans son Plan d'urbanisme, la Ville s'engage à protéger le parc existant de logements locatifs en demandant les amendements requis à la Loi et à sa Charte en vue d'interdire totalement leur conversion en copropriétés divisées, partout sur son territoire, particulièrement dans les contextes de rareté.
6. Nous demandons que dans son Plan d'urbanisme, la Ville s'engage à assurer le maintien en bon état des logements parapublics qu'elle a développés elle-même, avec ses propres programmes.

Nous attirons votre attention sur le fait que les demandes inscrites à l'O.M.H.M. pour un logement social sont de 19,000 personnes pour l'ensemble de Montréal dont 7 000 pour l'ensemble du territoire d'Infologis de l'est de l'île de Montréal.

Nous attirons également votre attention sur le fait que si la première cause de discrimination en 1996 était l'origine ethnique, depuis 2000 la présence d'un enfant remporte la palme.

- On questionne un jeune couple à la recherche d'un logement pour savoir s'ils comptent fonder une famille.
- On refuse un logement à une femme enceinte, et on vérifie auprès des personnes d'un certain âge s'ils sont grands-parents et reçoivent souvent leurs petits-enfants.
- Un locataire qui réunit plusieurs de ces conditions et n'a que l'aide sociale comme source de revenu n'est pas de taille dans cette jungle qu'est le marché du logement locatif privé.

La bataille des années 80 pour faire reconnaître la famille au Québec, nous a donné un ministère de la famille, des tables à langer et des stationnements dans les centres d'achat. Doit-on se réjouir de penser que Montréal possède plusieurs centres d'achats ou doit-on demander à la ville de faire en sorte de se doter de logements sociaux afin de faciliter la vie à l'ensemble de sa population.

La satisfaction du besoin du logement étant essentielle à la satisfaction de tous les autres besoins selon la Commission des Droits de la Personne, nous souhaitons que nos commentaires contribuent à convaincre d'abord vous membres de l'Office de la Consultation Publique ainsi que les administrateurs de la ville auprès desquels vous acheminerez vos recommandations.

Ginette Mongrain

Pour Infologis de l'est de l'île de Montréal.





# Infologis de l'est de l'île de Montréal

est un organisme à but non lucratif implanté dans Mercier depuis 1984. Il informe les locataires sur leurs droits et obligations en matière de logement.

Infologis se veut une référence, un soutien et un accompagnement dans les rapports entre locataires et propriétaires.

En matière de logement, chaque question a sa réponse et Infologis peut vous aider à la trouver.

## NOS SERVICES:

- 1- Service de renseignements téléphoniques.
- 2- Rencontre individuelle (sur rendez-vous seulement).
- 3- Préparation et/ou accompagnement à une audience de la Régie du logement.
- 4- Support dans la rédaction de lettres types.
- 5- Bulletin d'information.
- 6- Ateliers, conférences.

## LOCATAIRES VOUS RECONNAISSEZ-VOUS?

### Perte de jouissance des lieux



La moisissure vous envahit.



Vous n'avez plus besoin d'arroser vos plantes.



Votre voisin est un fan de musique?

### Discrimination



En matière de logement, chaque question a sa réponse, Infologis peut vous aider à la trouver.

## Connaissez-vous vos droits et vos obligations?



- 1 Avez-vous le droit de retenir un chèque de loyer lorsqu'il y a des réparations non effectuées ?
- 2 Si vous changez la serrure de la porte d'entrée, êtes-vous dans l'obligation de donner une clef au propriétaire ?
- 3 Est-ce que le propriétaire peut exiger des chèques postdatés ?
- 4 Si vous signez un bail, avez-vous le droit de l'annuler si vous changez d'idée ?

Non 4

Non 3

Oui 2

Non 1

Réponse

**Vous demeurez sans réponse  
à ces questions!**

À titre de locataire, vous avez des droits et des obligations. Infologis répond à vos questions et vous rassure face à vos inquiétudes.